



الشركة الوطنية للإذاعة والتلفزة
+ⵍⵏⵔⵓⵙⵓⵔⵓⵎⵏ ⵉⵍⵎⵓⵙⵓⵕⵓ ⵏ ⵜⵓⵏⵓⵏⵏⵉⵜ ⵏ ⵜⵓⵏⵓⵏⵏⵉⵜ
Société Nationale de Radiodiffusion et de Télévision

DECISION DE RECRUTEMENT

Réf : 02/24/A.T/t.e.av

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL

- *Vu le Dahir n° 1-04-257 du 25 kaada 1425 (7 janvier 2005) portant promulgation de la loi N°77-03 relative à la communication audiovisuelle telle que modifiée et complétée ;*
- *Vu l'acte de nomination par le Conseil d'Administration de la SNRT en date du 04 Mai 2005 du Président Directeur Général de la SNRT ainsi que les pouvoirs qui lui sont conférés;*
- *Vu les dispositions du statut particulier du personnel de la SNRT approuvé par le Conseil d'Administration le 09 janvier 2006, tel que modifié et complété ;*
- *Vu la procédure de recrutement, intégration et validation de la période d'essai de la SNRT (Réf : GRH-REC-01), entrée en vigueur le 1^{er} Janvier 2021.*

DECIDE

Article 1 : Objet

L'opération n° 02/24/A.T est lancée pour le recrutement de **dix (10) Techniciens d'Exploitation des Equipements Audiovisuels** ayant les conditions requises suivantes :

Poste	Nombre	Formation /Diplôme	Niveau d'études	Option /Spécialité
<u>Technicien d'Exploitation des Equipements Audiovisuels</u>	10 postes	<ul style="list-style-type: none">- Formation en audiovisuel- BTS/ DTS ou équivalent	BAC + 2	<ul style="list-style-type: none">- Image- Son

Article 2 : Principales missions

Le Technicien d'Exploitation des Equipements Audiovisuels est responsable de la préparation, de la mise en œuvre et de l'exploitation d'une unité technique fonctionnelle de production, post-production ou diffusion. Il est le garant de la continuité et de la qualité technique des signaux vidéo et audio, entrants et sortants. Il est ainsi chargé de :

- Coordonner, superviser et participer à la production ou à la diffusion du contenu audiovisuel ;
- Veiller au maintien à son plus haut niveau de performance des équipements techniques ;

- Assurer les reportings à sa hiérarchie ;
- Etre disponible.

Article 3 : Compétences requises

Le Technicien d'Exploitation des Equipements Audiovisuels doit être doté des compétences suivantes :

❖ Techniques :

- Maîtrise des signaux vidéo et audio, analogiques et numériques, compressés et non compressés ;
- Niveau maîtrise en normes, appareils de mesure et de contrôle des signaux vidéo et audio ;
- Maîtrise du fonctionnement et de l'exploitation de tous les matériels audiovisuels de production : mélangeur vidéo, générateur d'effets spéciaux, console audio, magnétoscopes, serveurs, caméras, générateur d'écriture, grilles...;
- Niveau pratique en réseaux de télécommunications : satellite, fibre optique, réseau hertzien, lignes dédiées ;
- Niveau pratique en réseaux de transmission de données ;
- Niveau pratique en informatique bureautique et réseaux ;
- Niveau pratique en prise de vue et éclairage ;
- Niveau pratique en prise de son ;
- Notions en alimentation électrique ;
- Expertise en architecture technique de son unité fonctionnelle ;
- Niveau pratique en organisation de la production et de la diffusion audiovisuelle ;
- Participer à l'installation et à la désinstallation des équipements audiovisuels ;
- Avoir au moins la maîtrise de la maintenance 1^{er} degré ;
- Notions en anglais.

❖ Comportementales :

- Attentif ;
- Réactif ;
- Disponible ;
- Polyvalent ;
- Travail en équipe.

Article 4 : Affectation et type de contrat

- Contrat à durée indéterminée.
- Les postes sont basés à Rabat

Article 5 : Organisation du concours

- La sélection des candidats se fera sur la base d'un test écrit suivi d'un test oral.
- La note du test écrit est éliminatoire. Seuls les candidats ayant eu une moyenne de **10/20** seront convoqués pour le test oral.
- La note finale est calculée sur la base de la pondération suivante :

Note Finale =

Note du test écrit*0,4 + Note du test oral*0,6

L'organisation des tests est déclinée comme suit :

TEST	SUJET	Barème	Langue	Durée de Test
TEST ECRIT	-Questions techniques	Note/20	Arabe et français	1 H 30
TEST ORAL	1) Présentation du parcours académique et/ou professionnel 2) Présentation des compétences professionnelles et aptitudes personnelles pour le poste à pourvoir	Note/20	Arabe et français	20 minutes

Article 6 : Conditions du concours

Le candidat doit avoir la nationalité marocaine.

Le candidat doit être âgé de **45 ans** au plus à la date de recrutement.

Le candidat doit s'inscrire sur la plateforme de recrutement de la SNRT <http://e-recrutement.snrt.ma> et y uploader les éléments suivants :

- Un (1) Curriculum vitae (CV) récent.
- Une (1) copie certifiée conforme du diplôme.
- Une (1) copie certifiée conforme de la CIN.
- Une (1) copie certifiée conforme des attestations d'expérience, le cas échéant.

Tout dossier incomplet est systématiquement écarté.

Les candidats qui seront convoqués à l'oral devront se munir de leurs dossiers physiques contenant toutes les pièces uploadées (certifiées conformes).

Le dernier délai pour soumettre le dossier de candidature sur la plateforme de recrutement de la SNRT est le2.7.MARS 2024

La liste des candidats retenus pour passer les tests est publiée sur le site emploi-public.ma et sur la plateforme e-recrutement de la SNRT. La publication de cette liste vaut convocation des candidats admis pour le concours de recrutement.

17 MARS 2024

Faïçal LARAICHI

Président Directeur Général
Société Nationale de
Radiodiffusion et de Télévision